Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le 19/09/2024
ID : 040-264004292-20240909-240909H1713H1-DE

CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 09 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 04 septembre 2024

Présents :
Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISIUS, Evelyne COURROS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Cécile GARRIDO, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Patrick POSTIS, Jean-Pierre POUSSARD, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :
Laurent CIVEL, Armandine BEAUGIER, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Véronique TOUYA, Jacques LARRIEU, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH

Pouvoirs :
Marcel BOUTET a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Danièle DINCLAUX a donné pouvoir à Cécile GARRIDO, Jacques DURAND a donné pouvoir à Patrick POSTIS, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Evelyne COURROS

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	***17***
Pouvoirs	***5***
Votants	***22***

N° 20240909-004
EHPAD DES 5 RIVIERES - APPEL A PROJET ESMS NUMERIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT

VU la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé

VU le titre III (Volet numérique) de la loi « Ma santé 2022 » - développer l'ambition numérique en santé

VU l'Appel à projet ESMS numérique

VU la lettre d'engagement en date du 7 juin 2024

Considérant qu'il est nécessaire dans le cadre de la loi Santé 2022, d'informatiser les dossiers usagers (DUI) et de faire évoluer les systèmes informatiques s'y afférant ;

Considérant que l'EHPAD des 5 Etangs, situé Avenue de Labouyrie 40140 Soustons, a constitué une « grappe », et s'est porté porteur et coordinateur du projet.

Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le 19/09/2024
ID : 040-264004292-20240909-240909H1713H1-DE

Madame la vice-présidente expose,

Afin de mettre en conformité les solutions DUI au cadre technique de référence, de faire évoluer les logiciels et de faciliter par l'adhésion à une grappe le déploiement, la formation, et le financement, il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec l'EHPAD des 5 Etangs, porteur de projet dans ce cadre.

La convention est valable pour la durée de l'appel à projet ESMS Numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :
A ADHERER à ce projet.

ARTICLE 2 :
A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet, et notamment la convention du plan bien vieillir du département.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 19 SEP. 2024

La Vice Présidente du CIAS
Patricia LOUBERE

C.I.A.S du Pays TARUSATE
Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.